L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 DECEMBRE 1847.

Imprimée et publiée par MAGNE & WEISSE, No. 54 rue de Chartres et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 20 DECEMBRE.

Le bulletin de l'extérieur se borne presque exclusivement à deux séances du Congrès qui ne contiennent pas [illegible]. Les journaux de Washington nous ont apporté les rapports du Secrétaire de la Trésorerie et du Directeur général des postes; mais les nouvelles d'Europe nous obligent à en renvoyer l'analyse. Le résumé de ces nouvelles que nous publions, est tout à la fois succinct et complet; il nous dispense d'en présenter un aperçu plus sommaire. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que nous avons reçu notre provision ordinaire des *Mémoires d'un Médecin* dont nous nous empresserons de continuer la publication.

☞ Pour publier les nouvelles d'Europe, nous avons dû retarder la publication du procès verbal du conseil général. Nous le donnerons demain.

☞ L'incident dont parle notre chronique a causé samedi une certaine sensation dans notre ville. A la requête de l'avocat-général, M. C. Redon, qui a l'un des plus beaux magasins de bijouterie de la ville, a été arrêté comme accusé pour avoir ouvert dans son magasin une loterie composée de diamants, ainsi que de divers objets d'étrennes. Cette rigueur excessive a surpris tout le monde, et notamment M. Redon qui ne supposait pas que l'on put ranger ces loteries dans la cathégorie des jeux de hazard que proscrit la loi. La tolérance qu'on avait montrée précédemment envers lui et plusieurs de ses confrères, lui donnait la conviction qu'il n'y avait rien d'illégal dans sa conduite; et cette conviction était si profonde qu'il ne craignait point d'afficher publiquement sa loterie, entre les glaces de son magasin. Le fait est qu'on s'explique difficilement la recrudescence de sévérité qui vient de se manifester chez nos autorités judiciaires, et il nous semble que dans cette circonstance elles n'ont pas tout à fait frappé juste.

EXPLOSION D'UN BATEAU A VAPEUR.—Le vapeur *West Wood*, capitaine Swyer, a crevé ses trois chaudières hier, au Détour des Anglais, en face du dépôt des chars du chemin de fer de Mexique. Quatre hommes du bord, 3 blancs et un nègre, ont été tués, et le capitaine, légèrement blessé, a pu nager jusqu'à terre. Le corps d'une des victimes a été lancé en l'air et est retombé en lambeaux à plus de cent yards du bateau. Le *West Wood* était chargé de charbon qu'il allait transporter à l'Ile aux Vaisseaux pour le steamer anglais.

Comme on le verra par un avis de M. Musson, les passagers qui devaient aller sur le vapeur Teviot, se rendront à l'Ile aux Vaisseaux sur le vapeur Ohio, aujourd'hui même.

☞ Nous avons eu hier le plaisir de serrer la main à notre excellent ami le Dr J. B[illegible] qui est arrivé à bon port dans notre ville. Le docteur était revenu d'Europe à bord du *Britannia*.

CONGRÈS.

WASHINGTON, 8 décembre.—La Chambre a [illegible]

[illegible]

M. WALKER, secrétaire de la Trésorerie, [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

Le grand opéra de *Lucrèce Borgia* a obtenu beaucoup de succès samedi dernier. L'auditoire était nombreux et brillant, et les principaux rôles ont été très bien rendus par Mme FLEURY JOLLY et par MM. DUFFEYTE, DUBREUIL et ARNAUD.

Nous ne publions pas de feuilleton cette semaine, mais tout le monde voudra entendre de nouveau cette œuvre si remarquable de Donizetti, et nous saisirons la première occasion de rendre justice aux artistes chargés de l'interpréter.

Ce soir, la *Favorite* et demain le *Pré-aux-Clercs*. [illegible] *Zampa*? M. Davis a dans son personnel assez de ressources pour monter convenablement ce chef-d'œuvre d'Hérold, dont le succès ne saurait être douteux. Pour beaucoup de gens, ce serait presque une nouveauté; pour tous les admirateurs de la belle et grande musique, ce serait à coup sûr une bonne fortune dont chacun s'empresserait de profiter.

Chronique Locale.

LE BARREAU.—Le barreau, de concert avec les juges des Cours de District, a résolu samedi [illegible] vendredi prochain, veille de Noël, [illegible] 10 janvier 1848. Ces messieurs [illegible] vacances. [illegible]

LOTERIE.—L'avocat-général a fait arrêter samedi M. Camilo Redon, propriétaire [illegible] de bijouterie [illegible] Chartres et Commune, sous [illegible] de loterie, [illegible] du pays. M. Redon a dû fournir un cautionnement de $10,000 pour répondre [illegible]

L'AVOCAT GÉNÉRAL CONTRE LES JOUEURS.—Le ministère public n'y va pas de main morte, et la police fait [illegible] aux joueurs. On sait toutes les arrestations qui ont déjà été pratiquées. Avant-hier, ç'a été le tour de Mme Caldwell, propriétaire d'une maison connue sous le nom de Bourse de la Troisième Municipalité, et située sur les Champs Elysées. Cette dame a été arrêtée sous prévention de tenir une maison de jeu. Elle n'a pu obtenir sa mise en liberté provisoire qu'en fournissant un cautionnement de $10,000.

ENFANT MORT.—La police de la Troisième Municipalité a ramassé, vendredi soir, dans un terrain vide situé au coin des rues St-Ferdinand et Bons-Enfans, le corps d'un nouveau-né renfermé dans une boîte de cigares. Le docteur Izard, que l'on a appelé immédiatement pour visiter le petit cadavre, a déclaré que l'enfant était mort-né, soit par accident, soit par l'effet de la violence. La police s'occupe de cette affaire.

ARRESTATION.—La police de la Première Municipalité a arrêté, avant-hier, deux esclaves, Eli, appartenant au docteur Rush, et Anderson, appartenant à M. W. L. Lamière. Ils sont accusés d'avoir enfoncé pendant la nuit la porte du magasin de M. Jacob Holtz, rue Royale, entre Bienville et Conti, et d'en avoir enlevé une somme de $400. Le recorder Baudin s'occupera prochainement de cette affaire.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le juge McHenry a condamné, samedi, John Barker, dit Henriette, trouvé coupable de vol, à dix-huit mois de travaux forcés et aux dépens; et Louis Lotsfeld, pour le même délit, à six mois d'emprisonnement. Il devait également prononcer la sentence de Jacob Eyler, coupable de vol, mais l'accusé ayant fait défaut, la Cour a ordonné qu'on lui signifiât de se présenter devant le tribunal vendredi prochain, s'il ne veut que son cautionnement soit forfait.

L'avocat de district a renvoyé de la plainte l'homme de couleur libre Dorestan Degray, accusé d'avoir contrefait la signature d'Ophelia Evans, femme de couleur, au-dessous d'une lettre d'horreurs adressée à une dame respectable de cette ville.

AFFAIRE IMPORTANTE.—On connaît toutes les circonstances de l'affaire Ophelia Evans. On sait que cette femme, soupçonnée d'avoir adressé une lettre injurieuse à l'une des dames les plus respectables de notre ville, a été sévèrement châtiée par les fils de celle-ci. Ophelia Evans a depuis intenté un procès en dommages contre ces derniers, ainsi que leur père M. Philip Avegno, et MM. Charles Genois, Joseph Genois, sr et Joseph Genois, jr. C'est après-demain, mercredi, que l'affaire sera appelée devant la Première Cour de District. La demanderesse réclame $50,000 de dommages-intérêts. Ophelia Evans a pour conseils, outre les avocats de l'Etat, MM. Randall Hunt, Frédérick Buisson et B. Nauté. La défense sera présentée par MM. Etienne Mazureau et Pierre Soulé.

ACCIDENT.—Avant-hier matin, une petite fille de cinq ans, laissée seule dans une chambre où il y avait du feu, tomba dans l'ardent foyer et fut enveloppée de flammes en quelques minutes. On accourut à ses cris, mais la pauvre petite créature était déjà affreusement brûlée. On n'a presque pas d'espoir de la sauver. Sa mère, pauvre femme qui vit d'un labeur pénible, est allée prier le recorder Seuzeau de lui envoyer un médecin, comme elle n'avait pas les moyens d'en faire venir un elle-même. Ce magistrat s'est empressé de lui procurer tous les secours qu'exigeait l'état de la petite victime.

UN VOLEUR PRIS.—Avant-hier matin, le nommé George Williams dit James McLane, avisa à la porte du magasin de Tatout frères, au coin des rues Chartres et Toulouse, une boîte renfermant cent douzaines de bobines de fil. Williams est peut-être tailleur: quoiqu'il en soit, il ne put résister à la tentation et s'empara de la boîte. Mais un commis l'observait du coin de l'œil et se mit à sa poursuite. Williams [illegible] pourchassé dut se rendre à discrétion; le commis, triomphant, le conduisit au poste. Traduit immédiatement devant le recorder Ramos, il s'est vu envoyer à la Cour Criminelle où il sera jugé pour vol.

Les propriétés de la municipalité No 1, paraissent se vendre admirablement bien. Samedi dernier il a été vendu par le ministère de S. Guinault, encanteur, pour la somme de $9,800 payables un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, un lot de terre ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon, sur 127 de profondeur, entre Conti et St Louis, ensemble quelques vieux édifices en bois rapportant vingt-neuf piastres de loyer par mois.

EUROPE.

ARRIVÉE DU BRITANNIA.

La malle nous a apporté hier nos journaux français, venus par le paquebot à vapeur de Liverpool, *Britannia*. Ils vont jusqu'au 16 novembre de Paris et du Hâvre. Nous en faisons des extraits assez copieux, et nous empruntons notamment à la "chronique politique" de la *Revue des deux Mondes* des résumés qui tracent très nettement la situation de divers pays. Pour la Suisse, nous avons pris le soin d'enchaîner les événements de manière à ce qu'on puisse suivre sans interruption les diverses évolutions de la crise qui arrive à un dénouement [illegible]. Par l'arrivage du *Britannia* nous avons appris que le vapeur français l'*Union* n'a dû quitter le Hâvre que le 24 novembre. Sous un ou deux jours, nous pouvons espérer les lettres qu'il nous apporte.

ANGLETERRE.

Les renseignements commerciaux que le télégraphe nous a transmis et que nous avons publiés samedi, résument assez bien la situation de l'Angleterre, et nous n'avons que peu de chose à y ajouter. Contentons-nous pour le moment d'emprunter quelques réflexions fort justes à la *Revue des deux Mondes*:

"En somme, sans contester l'amélioration de la place de Londres, nous ne pouvons la considérer que comme passagère. Ce qui est plus réel et ce qui doit être plus permanent, c'est la situation même qui avait amené la crise commerciale. Les compagnies de chemins de fer ont suspendu la moitié de leurs travaux, leurs appels de fonds de [illegible] 50 pour 100, c'est possible; mais que deviendront les milliers d'ouvriers qui vivaient de ces travaux? Déjà on les congédie par masses, déjà ils inondent les villes et les grandes routes, et bientôt certains districts de l'Angleterre ressembleront à l'Irlande. Ce n'est pas seulement 300,000 ouvriers qui vont se trouver sur le pavé, il faut compter aussi tous ceux dont ils faisaient vivre le commerce; l'argent des chemins de fer n'était pas tout enfoui et immobilisé dans la terre, il était mobilisé aussi et répandu par le travail et par la consommation. De plus, dans le commerce extérieur, la balance de l'importation et de l'exportation, au lieu de se relever, paraît devoir baisser encore; les districts manufacturiers ont devant eux la perspective d'une saison désastreuse. [illegible] au-dessus de toutes les difficultés de l'Angleterre, une plus grande, la plus inévitable, la plus incessante? N'y a-t-il pas, toujours suspendue sur sa tête, cette épée classique et banale qu'on appelle l'Irlande?"

Quant aux faits politiques, ils sont peu nombreux, et nous ne trouvons guère à signaler que l'ouverture du Parlement qui a eu lieu le 18 novembre; et dans cette première séance on s'est contenté d'élire l'Orateur de la Chambre. Dans les temps ordinaires, c'est sur cette élection que s'essaie d'abord la force des partis; mais dans la crise actuelle on a bien autre chose à faire que de s'occuper d'opinion. M. Shaw Lefevre, orateur à la dernière session, a été réélu presque sans opposition.

FRANCE.

PARIS, 15 novembre.—A l'intérieur, il n'y a absolument que des banquets électoraux. Nous avions cru la campagne des réformistes à son terme, nous nous étions trompés; elle a continué pendant toute cette quinzaine; mais, certes, la gauche n'a pas à s'en féliciter, car elle y a fait une assez triste figure. M. Duvergier de Hauranne est rentré trop tôt sous sa tente; il avait, avec une certaine habileté, maintenu, non pas l'union, mais une capitulation tacite entre les élements très hétérogènes dont se composait l'armée de la réforme. Chacun avait mis son drapeau dans sa poche; il en sortait bien de tems en temps quelques morceaux dans lesquels dominait la couleur rouge, mais l'opposition dynastique fermait les yeux, car, si elle s'était montrée trop scrupuleuse, où aurait-elle trouvé des convives? Quand on tient avant tout à la quantité, il n'y a pas lieu de se préoccuper beaucoup de la qualité. Cependant, morceau par morceau, le parti radical a fini par mettre dehors tout son drapeau, et, au banquet de Lille, il l'a planté au milieu de la table. Alors M. Odilon Barrot s'est frotté les yeux, et a paru s'apercevoir que depuis trois ou quatre mois on le faisait dîner avec la république. C'était s'y prendre un peu tard, car enfin rien n'était changé depuis le commencement de la campagne; c'étaient toujours les mêmes convives; ceux qui dînaient à Lille, c'étaient ceux qui avaient dîné au Château-Rouge; M. Barrot aurait pu faire sa découverte plus tôt, et il se serait épargné beaucoup de déboires. La gauche constitutionnelle, après avoir servi de paravent au parti républicain pendant toute la saison, a été définitivement congédiée de la façon la plus cavalière; c'est M. Ledru-Rollin qui est resté en possession du fauteuil. Depuis ce moment, les deux oppositions font ménage à part. On annonce encore un grand banquet à Rouen pour le mois de décembre, après quoi la politique en plein vent fera place aux discussions plus sérieuses de la législature.

Deux cruels malheurs ont privé le pays de serviteurs fidèles, et ont jeté dans le deuil deux familles honorables. M. le comte Mortier, ambassadeur à Turin, a été saisi d'une folie furieuse, et, à la suite d'un drame domestique des plus tristes et des plus affligeants, a dû être conduit dans une maison de santé. Presque en même temps, M. le comte Bresson, à peine arrivé à Naples, mettait fin, par la plus déplorable catastrophe, à une vie qui promettait encore de longs services. M. Bresson a laissé des regrets universels. Sous une certaine froideur extérieure, il cachait une âme active, inquiète et quelquefois ombrageuse. En quittant l'ambassade de Madrid, il avait un moment entretenu la pensée d'aller remplir celle de Londres. Les raisons qui s'opposaient à la réalisation de ce projet étaient trop évidentes pour que nous ayons besoin de les signaler. Lors de la dernière modification du cabinet, le ministère de la marine avait été offert à M. Bresson, qui avait cru devoir le refuser, et c'est lui-même qui avait manifesté le désir d'aller remplir à Naples des fonctions où l'activité de son esprit devait cependant trouver difficilement une satisfaction. En quittant Paris, M. Bresson emportait déjà le germe de cette excessive susceptibilité d'impressions qui a eu de si cruelles suites. Le climat méridional, habituellement si bienfaisant, semblait avoir eu sur lui une influence tout opposée. A mesure qu'il descendait vers l'Italie, il paraissait perdre de ses forces et de sa tranquillité d'esprit; il disait lui-même qu'il était plutôt un homme du Nord. De Rome, il se sentait attiré par un ai[illegible] quelles il avait pris tout récemment une si grande part. A Naples, cette disposition maladive ne fit qu'augmenter; on sait à quelle triste fin elle l'a conduit.

La retraite de M. Mortier et la mort de M. Bresson ont fait dans la carrière deux vacances autour desquelles s'agitent de nombreuses ambitions. On parle pour le poste de Naples de M. de Bacourt; pour celui de Turin, de M. de Bussières, qui serait, dit-on, remplacé à La Haye par M. de Mornay; mais rien n'est encore officiellement décidé sur ces nominations.

(*Revue des Deux-Mondes.*)

L'EMPRUNT.—PARIS, 10 novembre.—C'était aujourd'hui, à midi un quart, que devait avoir lieu, au ministère des finances, l'adjudication du nouvel emprunt de 250 millions de francs. Longtemps avant l'heure indiquée, une foule considérable de spéculateurs s'était portée dans la salle des adjudications. Nous y avons remarqué un grand nombre de banquiers, de receveurs généraux et d'agens de change. M. de Rothschild est entré avec ses deux fils par une porte privilégiée, et il s'est tenu debout à la gauche du ministre jusqu'à la fin de l'adjudication.

A midi un quart, M. Dumon s'est présenté et a invité le secrétaire général du ministère des finances à lire le texte de la loi qui autorise la négociation de l'emprunt et le cahier des charges imposées aux futurs adjudicataires. Puis il a déposé devant lui une lettre cachetée contenant le minimum au-dessous duquel il ne pourrait pas adjuger l'emprunt. Lorsque l'on a su qu'un seul paquet cacheté avait été déposé, quelques murmures se sont fait entendre parmi le public.

Le ministre a annoncé qu'il allait attendre jusqu'à midi et demi, pour le cas où une autre compagnie adjudicataire se présenterait. Aucune nouvelle soumission ne s'étant présentée, le ministre a fait l'ouverture du paquet scellé qui contenait la soumission de MM. de Rothschild frères, lesquels s'engagent à fournir les 250 millions, montant de l'emprunt, au cours de 75 fr. 25 cent. Le paquet contenait en outre, un certificat de dépôt des directeurs de la caisse des dépôts et consignations, portant que MM. de Rothschild avaient déposé 10 millions en cent bons royaux, pour servir de garantie à l'adjudication de ce jour.

M. Dumon a déclaré que cette soumission n'était pas au-dessous du minimum fixé par lui. En conséquence, l'emprunt a été adjugé à MM. de Rothschild frères.

A peine cette déclaration a-t-elle été faite, que la foule des spéculateurs s'est précipitée hors de la salle, pour se rendre en toute hâte à la bourse, où le prix d'adjudication était déjà connu une heure moins un quart.

M. BRESSON.—Le *Journal des Débats* donne les détails suivants sur le suicide de l'ambassadeur de Naples, suicide que les uns attribuaient à de l'ambition désappointée, d'autres à des chagrins domestiques.

"Ceux qui ont connu M. Bresson, ceux qui ont pu apprécier l'affection si vraie et si tendre qu'il portait à son digne père, à sa femme, si distinguée sous tous les rapports, à ses frères; ceux qui savent combien il était l'esclave de ses devoirs, sont obligés d'évoquer leurs souvenirs, et de se rappeler qu'il y a quelques années, il a failli périr d'une fièvre cérébrale, et qu'à la suite de cette terrible maladie, il était resté sujet à des indispositions intermittentes, qui provoquaient, de temps à autre, des transports au cerveau. Dans une dernière lettre à son vénérable père, M. Bresson, conseiller à la cour de cassation, après lui avoir exprimé son tendre attachement, il ajoutait: "Je sens que je suis plus homme du nord que du midi. Ce beau climat excite chez moi le système nerveux à l'excès." Tout, cependant, faisait espérer qu'on verrait prochainement la fin de ces crises, qui semblaient perdre chaque fois de leur intensité.

"Le 31 octobre, M. Bresson avait été reçu en audience solennelle par le roi de Naples, qui l'avait accueilli avec une grâce et une distinction toute particulière. Le lendemain, après avoir travaillé dans son cabinet et rédigé la dépêche qui rendait compte de sa réception, il était allé passer la soirée au théâtre Saint Charles, était rentré à son hôtel à minuit et s'était couché. Il paraît que vers la fin de la nuit, il a été saisi d'un accès de fièvre chaude, s'est levé, a pris un rasoir, et, devant sa cheminée, s'est coupé la gorge. Le bruit de la chute de son corps sur le plancher a éveillé Mme Bresson, qui est accourue et a trouvé son mari baigné dans son sang. On peut juger de l'affreuse douleur de Mme Bresson. Tout secours était inutile. M. Bresson était mort.

"Mme Bresson ramène en France le corps de son mari. Le bateau à vapeur français le *Magellan*, sur lequel elle s'est embarquée, a dû quitter Naples le 6 novembre."

On lit d'un autre côté dans le *Nouvelliste* de Marseille du 10 novembre:

"Si nous nous en rapportons à un bruit public qui a circulé à Naples, il paraîtrait que la mort de M. le comte Bresson ne saurait être imputée à un suicide, mais bien au plus abominable de tous les crimes.

"Les circonstances qui ont précédé la mort tragique du digne représentant de la France à la cour de Naples semblent éloigner toute idée de suicide."

Le *Journal des Débats*, en relevant ultérieurement quelques fausses versions sur le suicide, ne fait même pas allusion au *crime* dont parle le *Nouvelliste*:

"Quelque pénible qu'il soit d'avoir à revenir sur les circonstances qui ont précédé la mort si cruelle et si profondément regrettable de M. le comte Bresson, dit le *Journal*, nous croyons cependant devoir relever en peu de mots plusieurs inexactitudes qui ont été commises à cette occasion. Ainsi, on a dit que M. Bresson, lors de son voyage à Londres, avait reçu de lord Palmerston un excellent accueil, et s'était appuyé, pour demander, à son retour à Paris, l'ambassade de Londres, sur la faveur qu'il comptait trouver auprès du ministère anglais. Nous nous bornerons, sur ce point, à répondre simplement que lord Palmerston, à cette époque, n'était pas à Londres, et que M. Bresson n'eut point occasion de le voir pendant le temps qu'il passa en Angleterre.

"On a dit aussi que M. Bresson, après avoir refusé le ministère de la marine, n'avait accepté qu'à regret l'ambassade de Naples, et ne s'était décidé qu'avec un amer déplaisir à aller remplir un poste inférieur à celui qu'il avait quitté. Nous croyons savoir qu'au contraire l'ambassade de Naples avait été donnée à M. Bresson d'après son propre désir. Si nous sommes bien informés, c'est M. Bresson lui-même qui, après avoir refusé, en effet, le ministère de la marine, qu'il avait d'abord accepté, aurait engagé M. Guizot à proposer au roi M. le duc de Montebello, pour remplir ce poste, et aurait en même temps exprimé le désir de remplacer M. de Montebello à Naples. C'est donc tout à fait à tort que l'on voudrait voir dans l'envoi de M. Bresson à Naples une cause même indirecte d'un chagrin qui a eu de si funestes suites.

"On a dit encore que M. Bresson avait écrit de Rome à M. Guizot pour exprimer le désir d'être renvoyé à Madrid, mais qu'il avait reçu en réponse l'ordre formel de se rendre à Naples. Cette assertion est tout aussi inexacte que les autres. La réponse du ministre des affaires étrangères à M. Bresson partait de Paris le jour même où y arrivait l'affreuse nouvelle qui a causé une si profonde et si unanime douleur."

M. MORTIER.—On lit dans les *Débats* du 9 novembre, les détails suivants sur la folie de l'ambassadeur français à Turin:

"Depuis quelque temps déjà, M. Mortier laissait apercevoir des symptômes éclatants d'aliénation mentale. Il se livrait, sans aucun motif, à des actes de la plus grande violence. Avant-hier, dans la matinée, après s'être enfermé avec ses deux enfans dans une chambre de l'hôtel Chatam, il écrivit à sa femme et à un de ses amis une lettre à peu près conçue dans les mêmes termes, où il disait que dans quelques instans, lui et ses deux enfans auraient cessé de vivre. M. le préfet de police fut aussitôt informé; il accourut à l'hôtel Chatam, où M. le chancelier ne tarda pas à le joindre, car M. Mortier est membre de la chambre des pairs. M. Mortier était toujours dans sa chambre, où il s'était solidement barricadé. Armé d'un rasoir qu'il brandissait sur ses enfans, ou qu'il menaçait de diriger contre lui-même, il proférait dans son délire les plus effrayans discours. Il fallait bien se décider à quelque parti. On l'interpelle d'une voix amie; il répond par des propos incohérens de mort et de sang; puis, s'adressant à son fils qu'il tenait courbé sur ses genoux, il lui dit qu'il faut qu'il meure. Le malheureux enfant, qui est âgé de onze ans, s'écrie qu'il ne veut pas mourir, et pleure en se débattant.

"S'adressant ensuite à sa fille, une enfant de huit ans, il lui demanda si elle veut le suivre et mourir avec lui. La pauvre petite répond de sa voix enfantine qu'elle veut bien mourir avec son père, et on dirait qu'il s'apprête en effet à accomplir son horrible dessein. Les personnes qui entendaient, à travers la porte, ces effrayantes paroles, étaient glacées de terreur; un mot, un mouvement pouvait précipiter le bras que la folie agitait et retenait en même temps. Cette scène a duré près de trois heures. A cette porte se tenaient, dans une épouvante inexprimable, Mme la comtesse Mortier, M. le chancelier Pasquier et M. Delessert.

"Enfin, après ces longues et cruelles heures de pourparlers, d'attente, de silence, de négociations, on est parvenu à s'introduire dans la chambre par une porte condamnée, qu'on a ouverte sans bruit. M. le chancelier et M. le préfet de police y sont entrés, et ils ont été assez heureux pour arracher ces pauvres enfans de cette chambre et pour les rendre à leur mère.

"Mais M. Mortier tenait toujours son rasoir à la main, et rien ne pouvait le décider à le quitter. Il faisait de temps en temps le geste de se couper la gorge; cette scène a encore duré trois quarts d'heure. Il s'est plaint alors violemment des persécutions dont, disait-il, il était l'objet, accusant le préfet de police de violer son domicile, le chancelier d'attenter à sa liberté, et déclarant qu'il s'en plaindrait au garde-des-sceaux. M. Delessert l'a engagé à écrire au garde-des-sceaux une lettre qu'il se chargeait de faire parvenir; c'était une tentative pour lui faire quitter son rasoir, qu'il eût été dangereux de vouloir lui enlever de force. Il a consenti à écrire cette lettre, mais à condition que le préfet de police se tiendrait à l'écart, à l'extrémité de la chambre. Le garde-des-sceaux, qui avait été prévenu, a répondu sur le champ à M. Mortier qu'il le priait de venir causer avec lui des faits dont il avait à se plaindre. Celui-ci est enfin décidé à sortir; dans l'escalier, il a fermé son rasoir qu'il a mis dans sa poche, et dans la cour de l'hôtel on s'est rendu maître de sa personne, en présence de M. le chancelier, et il a été conduit immédiatement dans une maison de santé."

On écrit de Paris, sous la date du 14 novembre:

M. le comte Mortier, ambassadeur de France à Turin, vient, sur la demande sa famille, d'être transféré dans la maison d'Ivry, consacrée aux maladies mentales.

FAITS DIVERS.—Le *Missouri*, parti de New-York le 25 octobre dans l'après-midi, est entré au Havre le 11 novembre au matin, après une traversée de 16 jours.

—On lit dans le *Journal du Havre* du 10 novembre:

La frégate à vapeur transatlantique l'*Union* est arrivée ce matin sur notre rade, où son apparition, masquée par la brume, n'a pu être signalée avant l'heure de la marée. La foule s'est alors portée sur la jetée et sur les quais pour assister à l'entrée de ce bâtiment, dont la première traversée a si heureusement signalé le début de la ligne française des paquebots à vapeur sur New-York. A onze heures, l'*Union* a franchi la passe, et effectué, sur son aire, avec une facilité remarquable, l'évolution qui devait la conduire à son poste dans le bassin de la Floride, où elle est en ce moment à quai, à la disposition de partir pour sa destination le 24 de ce mois.

Le 12 novembre, à 5 heures, au moment où le roi revenait de Fontainebleau par le chemin de Corbeille et sortait du wagon royal, une détonation s'est fait entendre; mais ce bruit provenait uniquement d'un pistolet appartenant à un officier d'ordonnance, et qu'un valet de pied, en retirant brusquement des effets, avait jeté par terre. Ces faits été immédiatement constatés par M. le préfet de police et tous les assistants.

—Un journal de Rome annonce que la duchesse de Parme Marie-Louise a célébré à Vienne son mariage avec M. de Bombelles, l'un de ses ministres.

—Le monde musical vient de faire une grande perte. Le 4 novembre, Joseph Mendelssohn Bartholdy est mort à Leipsick, enlevé par une fièvre cérébrale, dans la force de l'âge et dans la plénitude de son talent. On venait d'exécuter dans plusieurs villes d'Allemagne un oratorio de lui, intitulé: *Elie*, et qui a obtenu le plus grand succès.

—On lit dans le *Corsaire* du 9 novembre:

"Plusieurs journaux, notamment la *Gazette des Hôpitaux*, le *Courrier Français*, le *Siècle*, la *Patrie*, on dit ou répété que divers cas de choléra se sont manifestés dans les hospices de Paris. L'un de ces journaux même a signalé l'hospice Cochin, en indiquant la salle et même le numéro de lit du prétendu cholérique.—Nous croyons pouvoir rassurer nos lecteurs sur ces bruits alarmants qu'il est imprudent et même coupable de propager.

"M. Besson, chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio, en ce moment à Paris, a voulu par lui-même observer sur les malades les nouveaux symptômes remarqués; à cet effet, il s'est rendu dans tous les hospices de Paris, et sa parole fait foi que samedi 6, à midi et demi, heure à laquelle M. Besson terminait sa visite, aucun cas de choléra ne s'était encore déclaré dans aucun hôpital, y compris l'hôpital Cochin.

ITALIE.

Le fait le plus important qui se soit passé en Italie, c'est la conclusion d'une union douanière entre le pape, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane. C'est le plus grand progrès peut-être qui se soit encore fait vers la restitution d'une nationalité italienne. On sait ce que la Prusse a pu faire à l'aide du Zollverein; la ligne des douanes a été le principal instrument avec lequel elle a rallié et rassemblé autour d'elle les élémens épars de la patrie allemande. Sans doute il ne faut pas attendre immédiatement de l'union italienne des résultats aussi considérables; cette union n'est encore établie qu'en principe, et il y a beaucoup de choses en ce monde qui restent long-temps en principe sans aller plus loin; mais le caractère le plus significatif de ce rapprochement, de ce mouvement de cohésion, c'est qu'il s'accomplit entre les trois souverains qui, dans des mesures différentes, se sont en même temps placés à la tête du mouvement politique, et que le progrès des idées de liberté se trouve ainsi associé à celui des idées de nationalité.

De vives démonstrations populaires ont salué les réformes annoncées dans le Piémont, et le roi a été l'objet de nombreuses ovations. Il reste maintenant à Charles-Albert à réaliser les concessions qu'il a faites "en principe;" il faut attendre la publication des édits qui en détermineront la forme et les limites. Nous ne doutons nullement de la bonne foi et de la loyauté du roi; il voudra certainement que ses réformes soient au niveau de celles de la Toscane et de Rome.

D'après les dernières nouvelles que nous avons reçues de la Toscane, un fait important, mais prévu, s'y est accompli. Le duc de Modène a pris possession du district de Fivizzano, qui, comme on sait, lui devait échoir en vertu des traités, lorsque le duché de Lucques serait réuni à la Toscane. Nous disions dernièrement qu'en présence de la lettre formelle des traités, il nous paraissait difficile qu'il fut fait une résistance légale à cette incorporation, mais que les nouveaux sujets du duc de Modène avaient au moins le droit de réclamer le maintien des institutions dont ils jouissaient sous la domination toscane. Le duc de Modène ne paraît avoir rien décidé encore à cet égard. Dans tous les cas, nous croyons qu'il eût été plus prudent de sa part de transiger avec la Toscane, et d'échanger contre une indemnité quelconque l'abandon de ses droits de souveraineté; car de deux choses l'une, ou il privera ses nouveaux sujets des droits dont ils étaient en possession sous leur ancien souverain, et alors il fera des mécontents et peut-être des séditieux; ou bien il les leur laissera, mais alors il introduira sur son propre territoire des institutions plus libérales que les siennes, dont le spectacle et le contact ne seront pas sans danger.

Si nous ne nous trompons, la détermination du duc de Modène n'aurait pas trouvé des encouragements auprès d'une haute influence qu'il a l'habitude de consulter. Un récent voyage que ce prince a fait à Vienne, dans l'intention de sonder le terrain et de savoir jusqu'à quel point il pourrait compter sur une puissante coopération, n'aurait point eu les résultats qu'il en attendait. Il n'en a pas moins cru devoir user de la lettre des traités, et il a, comme nous venons de le dire, fait occuper Fivizzano. C'est le 5 de ce mois qu'a eu lieu cette prise de possession, 300 hommes de troupes modénaises sont entrés sur ce petit territoire; 100 sont restés en bas de la Montagne sur laquelle est située la ville, et les 200 autres sont entrés dans la ville elle-même sans rencontrer de résistance.

La nouvelle de cette occupation, parvenue en Toscane, y a causé une très vive fermentation. A Florence, à Pise, à Livourne, plusieurs milliers de volontaires se sont fait inscrire pour partir et aller au secours de leurs anciens compatriotes; pendant plusieurs jours, un conflit a paru imminent et inévitable. Le grand-duc a lui-même fait une protestation contre l'occupation de Fivizzano; mais cette protestation porte seulement sur la forme de l'occupation, et sur ce qu'elle aurait été faite sans avertissement préalable. Quant à la question de droit elle ne peut être sujette à contestation, et c'est ce qu'auront sans doute compris les chefs même du mouvement libéral en Toscane; car l'effervescence a fini par se calmer, et il est probable qu'elle n'aura pas de suites plus sérieuses.

(*Chronique de la Revue des deux Mondes.*)

—Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Florence* du 2 novembre, contient la protestation suivante du grand duc de Toscane contre l'occupation de Fivizzano par les troupes du duc de Modène:

"S. A. I. et R. le grand-duc, convaincu, après mûr examen, que l'occupation militaire de Fivizzano accomplie par les troupes modénaises constitue un acte d'hostilité contre sa souveraineté; ayant en outre appris avec le plus grand déplaisir le déplorable événement qui a suivi cette occupation, a ordonné que des protestations formelles soient faites immédiatement au gouvernement modénais avec toutes les réserves possibles, quant à l'acte susmentionné et à ses conséquences; lesquelles protestations seront ensuite communiquées aux puissances signataires des traités qui s'y rapportent.

"Ce fait prouvera que notre souverain veille à la dignité et aux intérêts de l'état, et doit suffire pour rassurer son peuple."

ESPAGNE.

Il n'y a eu, en Espagne, aucun changement dans la situation politique; il y a eu des changements importants dans le personnel du gouvernement et du palais. Le général Narvaez a, ainsi que nous l'avions annoncé, complété et affermi le succès du parti modéré en donnant au ministère plus d'homogénéité. M. Roca de Togores et le général Cordova, ministres du commerce et de la guerre, et qui faisaient, comme on sait, partie du cabinet précédent, ont été appelés à d'autres fonctions. Le général Narvaez a lui-même pris, avec la présidence, le département de la guerre. Deux portefeuilles sont sans doute réservés à MM. Mon et Pidal.

Le marquis de Miraflores a été créé gouverneur de la maison de la reine. Le titulaire de cette charge sera l'intermédiaire par lequel la reine communiquera ses ordres sur tout ce qui concernera les affaires de sa maison et de son patrimoine; c'est aussi lui qui proposera à la reine toutes les nominations aux fonctions du palais. M. Martinez de la Rosa, qui a laissé à Paris de si aimables souvenirs, a été nommé à l'ambassade de Rome. Nous avions annoncé que l'ambassade de Londres avait été réellement offerte au général Espartero, et qu'il l'avait refusée. La correspondance échangée à cette occasion entre lui et le général Narvaez a été publiée. Plusieurs journaux ont prétendu que l'ancien régent avait en même temps déclaré son intention d'user des bénéfices de l'amnistie et de rentrer en Espagne; nous croyons au contraire qu'il a reçu l'avertissement que sa présence en Espagne serait en ce moment considérée comme inopportune, et qu'il s'est montré tout disposé à respecter le vœu du gouvernement de son pays.

SUISSE.

Les événements ont rapidement marché en Suisse durant la première quinzaine de novembre: aux derniers dates les hostilités avaient éclaté: mais comme c'était sur un point isolé, tout espoir de les arrêter n'était pas encore perdu. Il ne sera pas sans intérêt de suivre les événements dans l'ordre où ils se sont développés.

Dans la séance du 28 octobre, la Diète, on se le rappelle, semblait espérer encore que les cantons du *Sonderbund* viendraient à résipiscence; mais le lendemain on eut la preuve formelle que ces cantons persévéraient plus que jamais dans leur obstination. Ils déclarèrent en effet qu'ils adhéreraient à la proposition naguère faite par Zug. Cette proposition demandait en premier lieu que la majorité désarmât. Les députés de la majorité ont démontré qu'une telle demande ne pouvait être sérieuse, qu'elle impliquait l'idée de ne pas amener une réconciliation, de ne pas s'y prêter. Aux voix, la proposition de révoquer l'arrêté du 24 octobre concernant l'armement a été votée par le *Sonderbund* seulement, plus Neufchâtel. Alors Lucerne a donné lecture d'une pièce qui énonçait les griefs des sept cantons. Il a déclaré que ces cantons ne pouvaient plus désormais être représentés en diète. Tous les députés du *Sonderbund* ont quitté la salle.

Une correspondance donne des détails sur les négociations qui ont précédé cette rupture:

"Les députés du *Sonderbund*, dans une réunion particulière qu'ils avaient eue le 28 avec les députés des douze cantons, proposèrent de remettre à la décision du pape la solution de la question relative à l'exclusion des jésuites et à la suppression des couvents; mais ces propositions n'ont pas été acceptées, et le lendemain, à la séance de la diète, M. Bernard Meyer, député de Lucerne, ayant proposé de désarmer de part et d'autre pour négocier, la proposition a été rejetée par les douze cantons libéraux. Alors, le [illegible] a déposé une note renfermant les propositions de Zug, concernant l'arbitrage du pape. Cette proposition a été rejetée de même par la majorité des douze. Alors, le député de Lucerne a lu une déclaration solennelle, dans laquelle les cantons du *Sonderbund* expliquent leur conduite, et il a déposé un manifeste à la nation helvétique. Il s'est levé ensuite, ainsi que les députés de six autres cantons, et tous ont quitté la salle.

"Les députés des sept cantons ont quitté Berne le 29, à deux heures; ils sont partis publiquement dans leurs voitures, avec leurs huissiers, portant les couleurs de leurs cantons. La majorité de la diète, de même que la population bernoise, a paru les voir s'éloigner avec une complète indifférence."

—On écrit de Genève, sous la date du 29 octobre:

"Les nouvelles de tous les points de la Suisse constatent le plus grand empressement dans les cantons de la majorité, à mettre sur pied un nombre de troupes suffisant pour atteindre le chiffre de cinquante mille hommes. Dans plusieurs cantons, même, le nombre nécessaire a été dépassé, et le général Dufour disposerait actuellement d'une force beaucoup plus considérable que celle qu'on lui destinait.

"Le fait est que la Suisse radicale, sans effort, sans fanfaronnade, vient de mettre sous les armes près de soixante mille citoyens, pleins d'ardeur et aussi décidés à rétablir l'ordre troublé dans la confédération, qu'à maintenir l'indépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger. Aussi les députés des sept cantons en révolte ont-ils beaucoup baissé de ton.

"L'armée fédérale forme cinq divisions actives, respectivement placées sous le commandement des colonels Billiet-Constant, Burckhardt, de Donats, Ziegler et Gmür, et une division aux ordres du colonel Luvini."

—Le corps législatif de Neufchâtel, sous l'inspiration du gouverneur prussien, avait refusé, à une assez forte majorité, le contingent qui lui était demandé pour mettre à exécution les arrêtés de la Diète: cette assemblée dans sa séance du 31 octobre, a décidé que Neufchâtel serait sommé de fournir son contingent dans les vingt-quatre heures, à défaut de quoi la principauté sera occupée militairement. Le député de Neufchâtel a protesté, séance tenante, contre cette occupation.

La diète a ordonné également que les cantons eussent à tenir *leur réserve* prête à répondre au premier appel. Cette réserve met 30,000 hommes de plus à la disposition du général Dufour.

Le grand-conseil des Grisons a décidé que les districts catholiques seraient dispensés d'envoyer leurs contingents à l'armée radicale.

—BERNE, 2 novembre.—Le général Dufour, commandant en chef de l'armée fédérale, pousse activement ses préparatifs et l'on assure qu'il doit commencer les hostilités. Comme la guerre est sur le point d'éclater, la diplomatie prend ses précautions. L'ambassadeur d'Autriche s'est retiré à Feldkirch, dans le Vorarlberg, et celui de Prusse à Neuchâtel. La population de Fribourg n'est pas aussi unanime à accorder son consentement aux mesures de sa régence que les feuilles officielles le prétendent, témoin une nouvelle conspiration contre le gouvernement local, dans laquelle l'ancien chancelier d'état Remy semble gravement compromis.

Le conseil d'état de Neufchâtel s'est soumis à la résolution de la diète, qui place sous le commandement fédéral les troupes levées par le canton; mais il a déclaré qu'il ne les emploirait pas contre le *Sonderbund* sans un ordre formel du corps législatif.

BERNE, 4 novembre.—La Diète s'est réunie à 4 heures du soir. L'ordre du jour indiquait la délibération sur un projet de décret relatif à l'exécution armée de son arrêté du 20 juillet et sur un projet de proclamation à l'armée fédérale. Ce n'est qu'à cinq heures du soir que cette délibération a été ouverte. Le projet de décret repose sur des considérans qui disent en substance: — que l'alliance séparée a été déclarée dissoute par l'arrêté du 20 juillet; — que les députés de cette ligue ont déclaré ne pas connaître cet arrêté; — que les sept cantons se sont armés pour résister aux décisions de la diète; — qu'ils n'ont eu aucun égard à l'invitation de la diète de cesser leurs préparatifs militaires, de nature à troubler la paix intérieure; qu'ils n'ont pas admis devant leurs autorités cantonales les représentans fédéraux, et ont, au contraire, défendu de publier la proclamation pacifique de la diète, même sous des peines sévères dans le canton de Lucerne; — qu'ils ont ensuite rendu inutiles les tentatives de conciliation; — que le 29 octobre ils ont quitté la diète et la ville fédérale et se sont mis ouvertement en état de guerre; — enfin, que la diète a, par conséquent, le devoir de faire respecter ses décisions. Le dispositif porte que:

1o L'arrêté de la diète du 20 juillet sera mis à exécution par la voie des armes;

2o Le commandant en chef des troupes fédérales est chargé de l'exécution du présent décret;

3o La diète se réserve de prendre des mesures ultérieures;

4o Le vorort est chargé de communiquer immédiatement ce decret au commandant en chef des troupes fédérales, au conseil fédéral de la guerre et à tous les gouvernemens des cantons.

Ce décret a été adopté par la diète après une courte délibération.

—Avant de commencer les hostilités contre le *Sonderbund*, la diète helvétique a voulu écarter la religion de tous les motifs de la confédération sur les causes de la guerre civile devenue imminente, et elle a, comme les états de la ligue catholique, lancé un manifeste au peuple suisse. Dans ce document, trop étendu pour que nous le reproduisions tout entier, la diète rappelle l'origine du *Sonderbund*, elle montre cette association déjà formée, du moins en germe, en 1843, tandis que les expéditions des corps-francs, que l'on met en avant pour justifier la ligue organisée contrairement au texte formel de l'article 11 du pacte fédéral, n'ont eu lieu que dans les années subséquentes. La diète établit ensuite que le *Sonderbund* constitue un véritable danger pour la confédération, et qu'il lui appartenait, dès lors, à la majorité de l'assemblée fédérale de prononcer la dissolution de cette ligue, et elle finit par exposer toutes les démarches qui ont été tentées du côté des représentans des cantons libéraux pour amener une conciliation et prévenir la cruelle nécessité d'un appel aux armes.

Le général Dufour, de son côté, a adressé à l'armée fédérale une seconde proclamation ou ordre du jour, dont voici le début:

"Soldats confédérés!

"Après la proclamation qui vous a été adressée par la diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

"C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous avez été appelés à la sortie de vos cantonnements. Elle a déployé la bannière nationale, sous laquelle tout confédéré doit se rallier; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

"Le pays réclame votre intervention et le concours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisses qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévoûment; vous ne tromperez pas son attente.

"Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: "Ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux."

Le reste de la proclamation, rempli de sages recommandations, est le développement de cette dernière phrase.

—La ligue fédérale qui se compose des cantons de Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffouse, Appenzell, St Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud et Genève, a levé une armée qui se compose de 7 compagnies du génie, de 31 batteries d'artillerie, de 21 compagnies de cavalerie, de 26 compagnies de carabiniers et de 58 bataillons d'infanterie. L'homme qui commande ces forces est un officier plein de distinction sur lequel un journal français donne les détails suivants:

"M. le colonel Dufour, de Genève, élève distingué de l'école polytechnique, fut chargé sous l'empire de plusieurs travaux importants, comme officier du génie entre autre des fortifications de Corfou.

"Après 1814, il ne chercha point à se faire une brillante carrière militaire au-dehors, et quoique sans fortune, il se consacra exclusivement à sa patrie. Il fut, en quelque sorte, le fondateur de l'école militaire de Thoun; il a dirigé les travaux de la carte de la Suisse, et rempli avec distinction la place difficile de quartier-maître général de l'armée fédérale durant plusieurs années. Libéral avancé jusqu'à la révolution de Genève de 1841, il a été depuis lors en butte aux méfiances du parti radical. Il siège dans le grand-conseil de Genève, comme conservateur, élu par les hommes de cette opinion.

Le *Sonderbund*, formé des sept cantons catholiques d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald, de Lucerne, de Zug, de Fribourg et de Valais, dispose de 4 batteries d'artillerie, de deux compagnies et demie de cavalerie, de 13 compagnies de carabiniers et de 14 bataillons d'infanterie. Le général en chef des troupes du *Sonderbund*, le colonel Salis-Soglio, des Grisons, est un ancien colonel des cuirassiers, au service de la Hollande. Le colonel de Maillardoz, qui commande à Fribourg, est un ancien colonel de la garde suisse au service de la France. C'est lui qui défendait le Louvre en 1830. Sa qualité de protestant suffit pour montrer à quel point cette guerre est au fond plus politique que confessionnelle."

BERNE, 6 novembre.—Le ministre de France, M. de Bois-le-Comte, après avoir conféré avec le général Dufour, a envoyé à Fribourg, le 6, M. de Massignac, attaché à l'ambassade de France, pour ramener à Berne les jeunes gens Français qui se trouvent au collège des jésuites. M. de Massignac devait aussi ramener les jeunes Espagnols qui sont dans le même collège. M. Peel a pareillement envoyé un attaché de la légation anglaise pour ramener les jeunes Irlandais. Tout annonce que les hostilités vont commencer. On pense que ce sera après-demain, 8 novembre.

BERNE.—9 novembre.—Une grande revue de troupes de toute arme a été passée le 7, par le général Dufour, sur la place de Wylerfeld, près de cette ville. Déjà quelques corps sont en marche; mais une sorte de mystère entoure les opérations, sans doute afin d'en rendre le succès plus certain.

Du reste, si l'armée fédérale n'est pas encore engagée, le sang n'en a pas moins coulé déjà. Une collision a eu lieu entre les troupes d'Uri et celles du Tessin; c'est le *Sonderbund* qui a été cause de cette première effusion de sang, en faisant avancer un détachement sur le territoire tessinois, après avoir répandu clandestinement dans ce canton une proclamation, véritable appel à la révolte. Cette agression a, du reste, été énergiquement repoussée, non par des troupes ou même par des milices, le Tessin n'ayant pas un seul soldat du côté de Saint-Gothard, mais par les braves habitans du village d'Airolo, qui se sont portés spontanément au devant des envahisseurs, et les ont repoussés après leur avoir tué ou blessé trois officiers.

—Le 10 novembre, les mouvements des deux partis étaient en pleine activité. "Les troupes des cantons de la majorité, sauf celles du Tessin qui a besoin de défendre son propre territoire, étaient en marche pour se concentrer sur les divers points d'attaque. Un des principaux mouvements avait lieu contre le canton de Fribourg, vers lequel convergeaient tous les corps des divisions Rilliet et Burkhart.

"Le *Sonderbund*, de son côté, dirigeait ses troupes sur Lucerne et Zug. On savait [illegible] Fribourg abandonné à lui-même; sa position isolée ne permettait pas qu'il en fût autrement, et d'ailleurs sa défaite n'entraînerait peut-être pas celle du *Sonderbund*, dont il n'est en quelque sorte qu'un poste avancé. C'est Lucerne qui est surtout la place importante; aussi prend-elle de plus en plus l'aspect d'un camp. Les troupes d'Uri, d'Unterwalden, de Schwytz, y sont déjà cantonnées; on y attendait aussi les bataillons valaisans, qui avaient passé la Furca.

Le secret le plus rigoureux continuait à être gardé quant au plan définitif d'attaque du général Dufour; il est probable que, pour épargner l'effusion du sang, le commandant en chef des forces fédérales ne veut agir qu'à coup sûr, et après avoir réuni des masses trop imposantes pour que la lutte puisse durer long-temps.

—Voici le sommaire complet des nouvelles les plus récentes, elles vont, comme on le voit, jusqu'au 13 novembre au matin de Berne.

Après s'être concentrée dans la direction de Fribourg et avoir occupé successivement, sans coup férir une partie de ce canton, l'armée fédérale s'est mise en marche contre Fribourg même dans la matinée du 13. Le journal la *Suisse*, dans son numéro du 13, donne ainsi, sous la rubrique de Berne, à la date du 13, le bulletin des mouvements militaires:

"C'est aujourd'hui, comme nous l'avons dit, qu'une partie de l'armée fédérale marche contre Fribourg. Le général en chef a quitté Berne; son quartier-général est à Bibern, village situé sur la route de Berne à Morat. Les quartiers-généraux de la deuxième division et de la réserve viennent d'être aussi transportés l'un à Gumine, l'autre à Laupen.

"M. le colonel Ochsenbein, commandant de la réserve, est parti la nuit dernière, à la tête d'une partie de cette réserve, pleine de courage et de dévoûment. Lui-même, que nous avons rencontré peu d'heures avant son départ, était animé du plus noble courage et de la plus grande confiance dans les troupes fédérales. "Mais si nous ne nous revoyons plus, ajouta-t-il, j'aurai scellé de mon sang une belle et juste cause."

"Hier soir, presque toutes les troupes dirigées sur Fribourg, par Neeneck, se trouvaient à cette frontière. Au-delà du pont, non loin du hameau fribourgeois Singenaine, des troupes fribourgeoises gardaient deux fortes positions où l'on avait placé deux pièces de canon. En-deçà du pont, on se préparait à attaquer ces positions. Ce matin, elles ont été enlevées, et les canons fribourgeois ont été pris. Un avis que nous recevons de Laupen porte qu'il y avait ordre sur toute la ligne de marcher sur Fribourg dans la matinée.

"Il se confirme que Morat a été occupé hier soir par les troupes bernoises, ainsi que Châtel-Saint-Denis; c'est par ce district que la division Rilliet est entrée dans le canton de Fribourg, après avoir occupé les enclaves.

"Aux frontières du Valais, à Bex, Lavey, Aigle, etc., les troupes vaudoises tenaient en respect les Valaisans. En comprenant les volontaires, ces troupes formaient environ 3,500 hommes prêts à entrer en ligne et bien disposés. Les Valaisans, dit le *Nouvelliste Vaudois*, sont plus nombreux et plus forts en carabiniers; ils en ont un bataillon de volontaires, sans compter leurs carabiniers de contingent. Ils inquiètent à plaisir nos soldats aux avant-postes, mais ceux-ci ont défense de répondre.

"Dans une reconnaissance faite l'avant-veille, vers les quatre à cinq heures du matin, l'officier commandant a rencontré environ 24 carabiniers valaisans qui venaient de déserter et avaient passé le Rhône en bateau près de Massongex. Ils [illegible] sans armes; deux autres ont été pris au moment de leur embarquement."

Le corps d'armée qui est parti contre Fribourg, et qui, dès le 11 au soir, avait ses avant-postes à une lieue et demie de Fribourg, se compose des deux divisions de Rilliet-Constant et de Burkhardt, et des bataillons de réserve bernois qui ont été placés sous le commandement de M. le colonel Ochsenbein. Ces troupes sont formées de Vaudois, Génevois, Bernois, Soleurois, Argoviens, Zurichois et Bâlois (campagne). La réserve comprise, il y a là environ 25,000 hommes.

La rencontre entre les troupes fédérales et celles du *Sonderbund*, a dû avoir lieu dans l'après-dîner du 13, sur un plateau très élevé qui domine Fribourg et que la ligue catholique a fait fortifier et occuper par de nombreux bataillons.

Le succès de ce premier partie de la campagne dépend à peu près de la possession de ce plateau, car [illegible] une fois maître de cette position, on pense que la ville ne pourra pas tenir deux heures.

Le 14, à six heures du soir, on n'avait encore reçu aucune nouvelle de l'engagement qu'on supposait avoir eu lieu en avant de Fribourg: on attendait pour dix heures du soir une lettre du commandant en chef, et quelques personnes [illegible] avoir entendu une heure [illegible] dans la direction de Fribourg.

D'un autre côté, des voyageurs arrivés à Berne le 12 prétendaient que le grand-conseil de Fribourg, à la nouvelle de l'approche des troupes fédérales, se serait assemblé et aurait demandé un délai jusqu'au samedi 13, à huit heures du matin.

Si cette version, que rien malheureusement ne semble confirmer, était exacte, une porte resterait peut-être encore ouverte à la conciliation.

Pendant les opérations sur Fribourg, la division Donats a porté son quartier-général de [illegible] à Berthoud, afin de couvrir toute la frontière bernoise du côté du canton de Lucerne. Les divisions Ziegler et Gmür couvrent les cantons d'Argovie, de Zurich et de Saint-Gall, et la division Luvini opère dans le Tessin.

Il paraît que Lucerne devait aussi être attaquée le 12, mais qu'il y aurait eu contre-ordre.

Les esprits impatients désignaient déjà le général Dufour sous le nom de Fabius-*cunctator*; si la circonspection, et les lenteurs du commandant en chef de l'armée fédérale ont pour but, comme tout l'annonce de laisser le temps de la réflexion au *Sonderbund* et une dernière chance à une solution pacifique en retardant l'explosion des hostilités, le général Dufour ne pourra que s'honorer aux yeux de tous les hommes sensés, [illegible]

Décédée hier soir à 9 heures, Mme LOUIS GALLY, à l'âge de 57 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cet après midi à 4 heures. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue St Pierre, entre Bourgogne et Remparts.

Décédée hier matin à 7 heures, Mme ELIZABETH STRINGER, épouse de G. H. Stringer. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures. Le convoi funèbre partira de son ancienne demeure, No 198, rue du Canal. Sans autre invitation.

☞ La vente de l'installation et de l'ameublement du café de la Bourse St-Louis, des baignoires et du mobilier de la Salle des Bains, des tribunes de la Rotonde, ainsi que de l'excellente et belle horloge qui s'y trouve, aura lieu ce jour, à dix heures du matin, par le ministère du shérif de la paroisse d'Orléans.

COMMERCIAL.

Marché de Liverpool.

COTON.—Pour la semaine finissant le 12 novembre. Dans les premiers jours, la demande s'est activée; le commerce et la filature ont fait quelques opérations dont la conséquence a été de produire une hausse de ⅛ @ ¼ d. sur les provenances américaines; mais cette amélioration ne s'est pas maintenue et les prix ont perdu toute régularité. A la fermeture du marché, le cours est un peu en faveur des détenteurs. Les ventes de la semaine sont de 26,400 balles, dont 4850 à la spéculation et 4,630 à l'exportation.

16 novembre.—Le 13 et le 15 la demande s'était ranimée; les prix reprenaient quelque tendance à la hausse, lorsque l'arrivée du Cambria, apportant des nouvelles plus favorables à la récolte, a créé une réaction soudaine et a fait reperdre aux prix tout ce qu'ils avaient gagné. Aujourd'hui, 16 novembre, le marché est calme, quoique les détenteurs semblent avoir repris confiance. Les ventes des cinq jours sont portées à 18,000 balles, y compris 2,000 à l'exportation. Le cours est de, fair New-Orléans, 5 ¼d; middling, de 4 ¾ @ 4 ⅞.

GRAINS.—Cours du 16 novembre.—Blé, 70 liv. des Etats-Unis, rouge 7 sch. 4 d. @ 8 s. 3 d.; blanc, 8 s. 3 d. @ 8 s. 9 d. Avoine, 45 liv. 3 s. @ 3 s. 7 d. Maïs, 480 liv. 36 sch. @ 39 sch. Farine de maïs, 196 liv. 15 s. 6 d. @ 18 sch. 9 d. Farine, 196 liv. du Canada 27 s. 6 d. @ 30 sch; des Etats-Unis, 28 sch. @ 30 sch.

Marché du Havre.

Semaine terminée le 12 novembre au soir.—Les importations se montent à 7,938 balles; les ventes à 4,196 balles en tout, dont 2,481 New-Orléans, bas à bon ordinaire, de 79 fr. 50 c. @ 87 fr., et 792 Mobile, bas à ordinaire et bon ordinaire, de 79 @ 86 fr.

Dès le commencement de la semaine le marché avait pris plus de fermeté et les prix étaient déclarés en hausse de 50 centimes à 1 fr. nc; mais l'arrivée du steamer Missouri a écarté les acheteurs et le soir même quelques lots se vendaient en baisse de 1 fr. @ 1 fr. 50 c. sur les cours de la veille.

Le stock est d'environ 44,500 balles, contre 21,600 à la même époque en 1846. Le cours arrêté ce jour est pour le coton New-Orléans, bas 78 fr., ordinaire 81 fr., petit courant 94 fr.

16 novembre.—Le marché est resté calme samedi 13 et lundi 15 novembre. Les ventes ont été pour ces deux jours de 1,136 balles en tout.

Ce matin, par contre, le marché est assez animé; nous avons encore sur place quelques acheteurs de l'intérieur, et les ventes jusqu'à deux heures vont à 1,270 balles à prix soutenus et sans changement.

Dans les ventes notées sont comprises 400 balles New-Orléans faites ces deux derniers jours, à livrer en décembre et janvier, à 78 fr. pour l'ordinaire, et 79 fr. très ordinaire; on dit qu'il y a encore d'autres affaires traitées aux mêmes conditions, qui seraient plus difficiles à obtenir aujourd'hui.

Nous attendons les nouvelles des Etats-Unis par le Cambria, qui a dû quitter Boston le 1er novembre.

☞ RHUMATISME. Le certificat suivant a été pris au hasard parmi une quantité d'autres qui nous ont été envoyés et qui présentent tous des preuves même plus évidentes.

New-York, 1er nov. 1847.

Il y a environ trois mois je fus attaqué d'un rhumatisme présentant les caractères les plus graves; tout un côté de mon corps devint inerte, et les affreuses douleurs que je ressentais me forçaient à une inaction complète. A 11 heures du matin je me procurai une paire de BRACELETS GALVANIQUES de Christie, et une bouteille de son FLUIDE MAGNÉTIQUE; j'en fis l'application suivant la direction donnée, et à six heures du soir, lorsque mon thé fut servi, je fus agréablement surpris lorsque je m'aperçus que je pouvais faire usage de mon bras et porter ma tasse à mes lèvres. Je continuai l'usage des articles ci-dessus nommés pendant une semaine, à l'expiration de laquelle j'étais complètement guéri. Toute apparence de mon infirmité a disparu, et depuis cette époque je n'ai pas ressenti la moindre douleur. Je dois ajouter que j'ai recommandé les articles de Christie à une dame de ma connaissance, demeurant rue Courtland, New-York, qui se trouvait affligée de maladie rhumatismale et qui, ainsi que moi, a été guérie par leur application. La sœur de cette dame qui depuis long-temps souffrait de douleurs semblables a été de même entièrement guérie. Je crois que le public ne saura pas trop tôt présenter des faits aussi évidents; c'est ce qui m'a décidé à publier ce qui précède.

JAMES WRIGHT,
Rue Bedford, 70, New-York.

Nous pourrions multiplier les certificats de ce genre [illegible] semblables.

☞ ATTENTION! Evitez les contrefaçons sans valeur. Les seuls agents à la Nouvelle-Orléans sont [illegible] 15, rue du Camp.
20 déc—3

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur E A Ogden, Templeton, pr Mobile.
Orphan, Williams, pr Liverpool.
Arcole, Houllion, pr New York.
Atlantic, Rose, pr New York.
Diogenes, Goodhill, pr Gênes.
Senator, Coffin, pr Liverpool.
Cordova, Lowell, pr Philadelphie.
Barque Pioneer, Gall, pr Baltimore.
Paquete de Bilbao, Jutia, pr Barcelonne.
Aquilla, New, pr Vera Cruz.
Brick William, McKenzie, pr Halifax, N S.
G W Kendall, Pincham, pr Vera Cruz.
Orbit, Anderson, pr les Barbades.
Sutton, Perkins, pr Vera Cruz.
Goelette Tweed, Bethel, pr Harbor Island.
Walter M, Clifford, pr Cedar Keys.
Commerce, Baden, pr Belize Honduras.
Hardin, Cannon, pr Pensacola.
Washington, Sanders, pr Sabine.
Frederick, Thompson, pr Vera Cruz.
Steamer Montezuma, Kelley, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Globe, J T Wright, de New York.
Katahdin, Moss, de Liverpool.
Jane, McKenzie, d'Halifax.
America, [illegible].
Cotton Plant, Pratt, de New York.
Brandon, [illegible], de Londres.
Barque Kingston, Bowen, des Isles Turques.
Louisa, Leach, de Rio Janeiro.
Brick Delphin, Eaton, de Rio Janeiro.
Silas Moreau, Long, de St-Martin, I O.
Picard, Bush, de Vera Cruz.
Goelette Wm & Mary, à la Pointe.
Joe Bell, McLaughlin, de Tampico.
Decatur, Morrill, de Brazos.
Elizabeth, McNeil, des Attakapas.
Mexico, ——, de la côte.
Louisiana, ——, de la côte.
Medora Paul, ——, de la côte.
Steamboats Creole, Griffin, de Mobile.
Jim Gilmer, McKinney, de Hurricane Bluffs.
Dallas, Hooper, du Bayou Sarah.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
Alpine, Miller, de Louisville.
Gladiator, Haskins, de Cincinnati.
Bunker Hill, Key, de Louisville.
Tuscumbia, Yeatman, de Nashville.
Belle-Isle, Labarth, de St Martinville.
Geo Weeds, Bennett, de Mattison's Bend.
Julia, Converse, de St-Louis.
Hard Times, Wallin, de Yazoo River.
Com Perry, Jones, de Madison.
Viola, Turpeau, de Lafourche.
Buckeye, Doane, de Cincinnati.
Eliza, Landry, du Bayou Sara.
Yazoo, Hunt, de Baton Rouge.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
St-Landry, Dugars, de Lockport.
Homer, Pougas, de St-Louis.
Hecla, Scott, de Tunica.
Sea Bird, Hampton, de St Louis.
Bulletin, Church, de Memphis.
Wing & Wing, Handlow, de Cincinnati.
Patrick Henry, Young, du Yazoo City.

MEMORANDA.

BORDEAUX, 11 novembre—Arrivé, Jenny, Allard, de la Nlle Orléans.

HAVRE, 9 novembre—Arrivé, Narragansett, Destebecho, de la Nlle Orléans.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Union,	de France,	20 nov N. York	— déc
Missouri,	de France,	24 nov N. York	24 déc
Hibernia,	d'Angleterre,	4 déc Boston	1er jan
Philadelphia,	de France,	23 déc N. York	23 jan

LISTE DES NAVIRES
Expédiés, partis ou en charge pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE.

Navire Tadesse, Winslow, partant le 25 nov
Navire Narragansett, Destebecho, chargeant 14 nov
Navire Champenois, Lambert, partant le 10 nov
Navire Lyons, Frank, parti le 6 novembre, [illegible] le 14 nov [illegible]
Navire Middlesex, Elliott, parti le 10 nov
Navire Aerolite, Crocker, parti le 8 nov
Navire Huron, Wilson, parti le 3 nov
Navire Alcide, Cook, parti le 26 oct
Navire Othello, Mosely, partant en oct

BORDEAUX.

Navire Arkansas, ——
Navire [illegible], partant le 20 nov
Navire St-Lawrence, partant le 20 nov
Navire Bangor, Philbrook, partant le 5 nov
Navire Lorena, Courtney, partant le 20 nov
Navire Leon, Henry, partant le 20 nov
Navire Victoria, Mersters, partant le 15 nov
Navire Apollo, Chase, partant le 20 nov
Navire Oceana, Stephenson, parti le 9 oct

MARSEILLE.

Navire Rhodes, ——, partant le 20 nov
Navire Waverley, ——, partant le 20 nov
Navire Jupiter, Allegre, partant le 2 nov
Navire Napoleon, Bolin, partant le 3 nov

MALAGA.

Barque Algoma, Spaulding, entré en détresse à Gibraltar, devait repartir en octobre

RIO JANEIRO.

Navire Bertha, partant le 10 oct
Navire Leland, Lewis, partant vers le 1er nov
Barque Sheridan, Robbins, chargeant le 5 oct
Barque Isabella, ——, chargeant le 13 oct
Barque Home, Wingate, chargeant le 13 oct
Brick Napoleon, Chesebrough, parti le 13 oct
Brick Allen King, Mason, partant le 12 oct

☞ Pour les autres ports, voir la partie anglaise.

☞ Les souscripteurs AUX "ESSAIS POÉTIQUES" de M. C. O. Dugué sont priés de réclamer leurs volumes à l'imprimerie de A. Fortier, No 29, Passage de la Bourse.
17 déc—3

AUX DAMES.—La soussignée prévient les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient d'acheter à M. Théodore Voisin, son magasin de modes et nouveautés, auquel elle a ajouté un magnifique assortiment de nouveautés qu'elle vient de recevoir de Paris, se composant en partie de soie pour robes, dans les prix de $12 à $100. Aussi: pour toilette de soirée et de bal un bel assortiment de [illegible], chemisettes et mouchoirs brodés pour dames et enfans; [illegible] en dentelles, [illegible] et parapluies, [illegible], éventails, etc. etc. [illegible]
MARGARET A. THOMPSON,
20 déc—4 54 rue de Chartres.

MICHAEL KERNAN, Rue de Chartres, No 30.
A l'honneur d'informer les Dames de la population française de cette ville et des paroisses, qu'il a actuellement en magasin et aura constamment en vente, durant la saison, un assortiment complet d'articles d'un genre des plus nouveaux et des plus riches pour toilette, tels que Corbeilles de Mariage, robes en véritables dentelles et en imitation, depuis $10 jusqu'à $250 chaque robe; Berthes et Voiles en véritables dentelles et en imitation; dentelles à garnitures; mouchoirs de poche travaillés à l'aiguille, d'une grande richesse, depuis $5 jusqu'à $75 chaque; des écharpes du plus beau genre; guirlandes avec bouquet, d'un quart de long et des plus courtes; gants peau de chevreau brodés en or et en argent; ainsi qu'un assortiment général d'autres fournitures pour les habillements de bal et d'opéra; et des nouveautés de Paris des dernières importations.
20déc—1m

Etablissement de blanchissage de Madame BURTON.
Mme. BURTON vient d'arriver de New-York avec un magnifique assortiment de rubans et de fleurs. Elle invite ses pratiques et ses amies, à lui porter leur vieux chapeaux, afin de les avoir remis à la nouvelle mode, et garnis dans le dernier genre. Tous les ouvrages exécutés à son établissement sont garantis. Les tâches de graisse sont enlevées sans endommager la couleur. On trouvera toujours un grand assortiment de chapeaux, rubans et fleurs, à vendre à son établissement, rue Julia, No. 125, à deux portes de la rue du Camp, dans les 13 maisons.
16 déc—6m

CALENDARIOS ESPAÑOLES.
Para vender en casa de A. E. MASCARO,
13 déc—15f 241, calle Real.

DEMANDE D'UN BON CUISINIER.
ON demande un bon cuisinier pour une petite famille, s'adresser au No. 15, rue Bagatelle.
20 déc—3

Demande d'un Associé.
ON demande pour développer une industrie susceptible de beaux bénéfices, un associé pouvant disposer de 2000 à 3000 piastres. S'adresser au bureau du journal.
12 déc

Demande d'une Institutrice.
UNE personne pouvant enseigner le français, l'anglais ainsi que la musique et le piano, trouverait à se placer chez une famille à peu de distance de la ville, en s'adressant au No. 9, rue St Louis. On ne devra se présenter que muni de bonnes recommandations.
17 déc

Aux Fabricants de Cigares.
SEIZE caisses de TABAC, 1ère qualité, comté de Mason, pour capes de cigares, à vendre par BURNLEY, BOSWELL & Co.
17 déc—6 55, Camp.

FRANKLIN HIGH SCHOOL, Rue Royale.
LES examens de cette institution auront lieu lundi 20 courant, mardi 21 et mercredi 22, et seront clos jeudi par la distribution des prix.
Les classes pour l'année 1848 s'ouvriront lundi 3 janvier.
16 déc—3

Institution A. PICHON, Rue St Philippe, 171, Près de la rue des Remparts.
M. A. PICHON a l'honneur de prévenir le Public que son Institution est ouverte aux enfants des deux sexes qu'on voudra confier à ses soins.
Mme A. PICHON prendra des pensionnaires pour lesquels Mme PICHON aura une sollicitude toute maternelle.
A. PICHON se recommande au patronage de ses amis, et particulièrement à celui de ses anciens élèves.
18déc—6f

Aux capitaines de navires.
LES Capitaines de navires montant ou descendant le fleuve pour prendre des chargements de sucre ou de mélasse, trouveront toujours un steamboat pour les touer à des prix très modérés en s'adressant à ROBERT MURPHY,
20déc 66, Vieille Levée.

Nouvellement arrivé de St-Louis, (Missouri): Pâté de bécassines; Pâté de perdreaux; Pâté de dinde; de canard sauvage, à vendre par
18 déc JEAN FISSE.

B. ANTOGNINI, RUE CONTI, No. 46,
Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.
On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.
B. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires du billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.
Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.
Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne.
1er déc

$50 de récompense.
PARTIE marronne, la négresse nommée MARY ANN WELSH, âgée d'environ 30 ans, taille ordinaire, avec une cicatrice sur l'un de ses yeux; elle marche un pas ordinaire, et parle anglais seulement.
On l'a vue rôder autour du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la livrera dans une des geôles, ou donnera des informations [illegible]
GEORGES [illegible]
20 déc— 87 et 89, rue de la Commune.

AVIS.
LES PASSAGERS POUR LE VAPEUR ANGLAIS TEVIOT, seront embarqués au débarcadère du Ferry, à Algiers, cet après midi à 5 heures, à bord du steamer à vapeur OHIO, qui partira immédiatement pour l'Ile aux Vaisseaux, il y rencontrera le TEVIOT qui y est attendu mardi prochain 21 courant.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie du chemin du Golfe du Mexique, No. 70, passage de la Bourse.
20déc—1 G. MUSSON, Contrôleur.

AVIS.
Le steamer anglais des Indes Occidentales TEVIOT, cap. Hart, venant de la Vera-Cruz, arrivera à l'Ile aux Vaisseaux, mardi, 21 courant, et partira le matin du jour suivant pour Southampton, (Angleterre) touchant à la Havane, Nassau et Bermudes.
La poste et les passagers pour l'Europe et les Antilles seront transportés à bord du steamer anglais par le rail road du Golfe du Mexique jusqu'au débarcadère de Proctor ou du lac Borgne, et de là par un petit steamer. Prix du passage entier $3. Les passeports pour la Havane doivent être pris chez le consul Espagnol.
Un convoi spécial partira du dépôt du rail road du Golfe du Mexique, lundi, 20 courant, à 3 heures précises. Les passagers sont priés d'être ponctuels, et les gazettes et lettres doivent être déposées à la poste avant une heure.
☞ Les personnes désirant visiter le steamer anglais de 1800 tonneaux, seront transportées comme il est dit ci dessus, et retour pour le prix de $5, tout compris.
Pour plus amples informations s'adresser au bureau du rail road du Golfe du Mexique, No. 70, Passage de la Bourse. Par MUSSON, Contrôleur,
14 déc—8

Savon Chimique Italien, de Jones.
☞ Pourquoi, dites pourquoi voulez-vous conserver votre peau rude, crevassée et ampoulée, quand vous avez le savon chimique de Jones pour vous guérir; pourquoi consentez-vous à être affligé par des rhumatismes, érésypèles, boutons, echouboutons, furoncles ou éruptions. Les personnes qui voudraient faire usage de cet excellent remède [illegible] du savon de Jones pour les maladies de peau, n'auront qu'à laver la partie malade, et cette simple opération effectuera la guérison. La peau devient douce fine, et blanche. Ce savon enlève aussi les rousseurs de la figure et les coups de soleil, &c. Il est à vendre à la Nouvelle-Orléans, au No. 151, rue de Chartres.
16 déc

☞ Préparations de Jones pour les cheveux. Le monde entier ne met pas en doute qu'en donnant de l'action à la peau de la tête, les cheveux ne repoussent, et ce résultat est obtenu aussitôt que l'on a donné une nouvelle vigueur aux racines, et que les peaux mortes ont fini de se détacher; alors la racine fortement rattachée à sa place naturelle, croît dans toute sa pureté première, comme un spécimen de l'œuvre de la nature arrachée à la destruction par le pouvoir de la science.
Ayant établi par ce qui précède la valeur de cette préparation de Jones, nous laissons au public intelligent à juger de la vérité de ce que nous avançons par les témoignages d'estime qui suivent, du New-York Sun, décembre 1841.
Un Monsieur de nos amis, demeurant rue Blecker, perdit tous ses cheveux par suite de maladie, ceux qui étaient restés sur les côtés, étaient devenus secs et roux; après avoir fait usage de votre corail restoratif, ses cheveux sont revenus plus beaux que jamais.
A vendre au dépôt et chez DALLEY, Southern Magical Pain Extractor, No. 151, rue de Chartres.
16 déc.

AVIS est par le présent donné que Joseph S. Cucullu, ex-shérif de la paroisse St-Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants, savoir:

1o—Un bon de mille piastres, souscrit par lui le 6 décembre 1844, comme shérif de la paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

2o—Un bon de mille piastres souscrit par lui le 13 juin 1846, comme shérif de la paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Martial St Germain et Louis Bernard.

3o—Un bon de huit mille deux cents piastres souscrit par lui le 17 mai 1847, comme collecteur des taxes de l'année 1846, pour la dite paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Philip Villeré pour cinq mille piastres, Martial St-Germain pour mille cinq cents piastres, B. Fleytas pour huit cent cinquante piastres et J. M. Cucullu pour huit cent cinquante piastres.

4o—Un bon de quatre mille huit cent cinquante piastres souscrit par lui le 4 janvier 1845 comme collecteur des taxes d'Etat de la paroisse St-Bernard de l'année 1844, ayant pour sécurité Martial Germain et Louis Bernard.

5o—Un bon de cinq mille piastres souscrit par lui le 27 décembre 1845 comme collecteur des taxes de l'année 1845, ayant Martial St-Germain et Louis Bernard pour sécurités.

Le présent est pour avertir les personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat à la Nouvelle-Orléans, sous les quatre-vingt dix jours suivant la dernière publication, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annullés.

Donné à la Nouvelle Orléans sous ma signature et le sceau de l'Etat, aujourd'hui 11 décembre 1847, soixante douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
20 déc—90j

AVIS.

ATTENDU qu'un certificat portant le No. 114, pour cinq actions du fonds capital de la Compagnie de l'Echange de la Nouvelle Orléans, daté du 26 août 1841, sur lesquelles $75 par action ont été payées, au nom de Evariste Marin, et endossé par lui en blanc, a été perdu ou égaré: avis est par les présentes donné que application pour un renouvellement du dit certificat sera faite trente jours après la date du présent avis.
Nouvelle Orléans, le 20 décembre 1847.

ESPRIT de Thérébentine—50 barils en débarquement de la goëlette Leesy, venant de Wilmington, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
20déc Encoignure Magasins et Commune.

HUILE DE LIN—12 barils 1ère qualité, de Cincinnati, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
20déc Encoignure Magasins et Commune.

BLANC d'Espagne—150 barils, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
20déc Encoignure Magasins et Commune.

MASTIC—15 barils mis en vente, à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
20déc Encog. Magasins & Commune.

CARREAUX DE VITRES—700 caisses grandeurs assorties, en magasin, et à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
20déc Encog. Magasins & Commune.

CAFÉ de la Havane—261 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
20 déc 31, Vieille Levée.

2400 caisses vin de Bordeaux, capsules et étiquettes.
25 pipes vieux cognac marque J. J. Prom, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20déc 26, Vieille Levée.

CIGARES—730 milliers de millares et regalias, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20déc 26, Vieille Levée.

TABAC.—500 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20déc 26, Vieille Levée.

SUCRE—270 caisses sucre blanc et brun de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille-Levée.

MIEL blanc de la Havane, en barriques, tierçons et barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20déc 26 Vieille Levée.

100 sacs café vieux gouvernement de Java. 200 sacs poivre de Sumatra en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20déc 26, Vieille Levée.

CAFÉ—Vert prime de la Havane, en barils et en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20déc 26, Vieille Levée.

BARRIQUES A MÉLASSE.—120 barriques à mélasse, faites au Connecticut et prêtes à être remplies. Aussi 200 barils en cyprès et 100 en chêne, à vendre par ALFRED KEARNY & CO.,
20 déc 20 rue des Magasins.

EGLISE ST-LOUIS.

AVIS est par le présent donné que mercredi, 22 décembre courant, à midi, à l'Eglise St-Louis, il sera procédé à l'adjudication des Bancs de la dite Eglise, par P. E. Tricou, encanteur.

Possession en sera donnée le 1er janvier prochain, et les acquéreurs des dits Bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1848.

Conditions—comptant.

Si dix jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée et le trésorier disposera immédiatement des dits Bancs.

JOSEPH GUILLOT,
14 déc—8f Trésorier.

Collège St. Xavier, Cincinnati, Ohio.
LES cours annuels de cette Institution ont commencé le 6 septembre dernier. Le cours d'éducation suivi dans cette Institution est divisé en deux branches, Classique et Commerciale, et est dirigé de telle sorte que l'élève peut s'adonner à l'une de ces deux branches seulement, ou à l'une et à l'autre.
La branche commerciale comprend l'Anglais, le Français, l'Histoire, la Géographie, l'Arithmétique, l'Ecriture et la Tenue des Livres.
La branche classique, indépendamment des classes sus-énoncées, comprend le Latin, le Grec, la Poésie, la Rhétorique, la Chimie, la Botanique, les Mathématiques, la Physique et la Philosophie.
CONDITIONS:
Pension et instruction dans toutes les branches ci-dessus, $130 00
Demi Pension, do, 100 00
Le paiement devra être effectué d'avance, par semestre ou trimestre.
Pour connaître les dépenses extra et les règlemens, on pourra écrire au proviseur, franc de port.
Les pères de famille ou les tuteurs qui désirent envoyer leurs fils ou leurs pupils au collège Saint Xavier, sont priés de passer à l'Evêché, où ils trouveront un des professeurs de cette Institution, qui partira pour Cincinnati au commencement du mois de Janvier prochain et qui se chargera d'y conduire les jeunes gens qu'on lui confiera.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Gustave Schmidt, rue Royale, No 117, ou chez M. Michel Kernion, No 79, rue Bienville, qui agissent comme agents réguliers dudit Collège et qui sont autorisés à y admettre les jeunes gens qui leur sont recommandés par leurs parents ou par leurs tuteurs.
déc15-12f

PROFESSEUR.
M. Edouard JEGOU, professeur de l'université de Paris, bachelier-ès-lettres, bachelier-ès-sciences mathématiques, No. 155, rue de Toulouse, a l'honneur d'informer les personnes qui désirent prendre des leçons, qu'il enseignera à ses élèves tout ce qui constitue les études commerciales:
Français, littérature, arithmétique, tenue des livres, arpentage, cubage, &c.
Il se charge de pousser les élèves en mathématiques spéciales aussi loin qu'ils peuvent le désirer.
Arithmétique raisonnée, géométrie synthétique, algèbre, géométrie analytique, statique, chimie, physique, histoire naturelle.
S'adresser à l'adresse ci-dessus ou au Bureau de l'Abeille.
26 nov—3m

AVIS.

LES contribuables de la Municipalité No. 2, sont prévenus que la collecte des taxes dues le 1er courant, sur propriétés foncières et esclaves, commencera le 1er Janvier 1848. Et ils sont en outre prévenus que les propriétaires qui paieront leurs Taxes dans la première quinzaine de janvier auront droit à une réduction de cinq pour cent; dans un délai d'un mois à quatre pour cent; dans un délai d'un mois et demi à trois pour cent et dans un délai de deux mois à deux pour cent.

M. ESNARD, Trésorier,
1er déc—30j Municipalité No. 2.

ABSINTHE—100 caisses de vieux absinthe Vernet et Lecoultre, en magasin et à vendre, par DARAN, QUEYROUZE & Co.
20 déc 11 et 15, rue St-Louis

VIN—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.
20déc 11 et 15, rue St-Louis

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Lundi 20 décembre 1847.
LA FAVORITE,
Grand opéra en 4 actes et 5 [illegible]
☞ On commencera à [illegible]

CIRQUE DOUBLE
DES TROUPES DE SPALDING & [illegible]
Les deux troupes des cirques [illegible] des représentations tous les soirs [illegible]
National Amphithéâtre et [illegible]
Madame Marie Macarte paraîtra [illegible] droite chaque soir.

AU NATIONAL AMPHITHÉATRE.
La troupe de Spalding, Mme Ma[illegible] de Kendall et un grand corps d'ar[illegible]
Ce soir, pour la première [illegible]
LE CHEVAL SAUVAGE [illegible] ou les Volontaires au M[illegible]
Entrée au National Amphithéâtre [illegible] galerie 25 cents.

PAVILLON MONSTRE
Sur la Place Congo, près [illegible]
La troupe de Stickney, Mme Ma[illegible] nombre d'excellents artistes.
☞ Les prix d'entrée sont [illegible] pour toutes les places. Il y a [illegible] pour les familles.

SPECTACLE NOUVEAU.
Mr. A. MUTI a l'honneur [illegible] public qu'il [illegible] spectacle entièrement nouveau [illegible] *Troupe de Chiens*, auxquels il est [illegible] gner à force de temps et de [illegible] DANSES COMIQUES ET [illegible] ET AUTRES EXERCICES [illegible] sité et l'admiration des villes [illegible]
Afin de distinguer ces animaux [illegible] breux qu'ils remplissent, chacun d[illegible]

Ordre du Spectacle
PREMIÈRE PARTIE
Le petit chien BRILLANT [illegible] Napoléon lorsqu'il fut blessé à la [illegible] rengo.
Un singe africain, monté sur un [illegible] des évolutions militaires.
Grande galopade et marche par [illegible]
Nouvelle valse du Tyrol par Mme [illegible]
M. SANSFACON.
Danse sur les jambes de devant [illegible]
Introduction d'une armée [illegible] sieurs mouvements militaires et [illegible] tout à fait nouvelle.

2ME PARTIE.
La polka dansée avec [illegible] cieux par Mme POMPRUNELLE.
Plusieurs airs sur la guitare [illegible] res et l'approbation de l'audience [illegible] M. ARLECHINO.
Mme TRILLERY filera du [illegible] ra au grand étonnement des spectat[illegible] fil.
M. MUTI espère recevoir sa part [illegible] public, qu'il méritera par des efforts [illegible] rendre ses représentations dignes [illegible]
La représentation a lieu sur la Levée [illegible] Marigny, 3me Municipalité, de 2 à [illegible] soir.
Prix d'entrée: 25 cents, enfants [illegible]
18 déc—15

GÉNÉRAL TOM POUCE

CETTE miniature de l'homme, pesant [illegible] 15 livres, taille de 29 pouces, âgé [illegible] reçu de la manière la plus honorable [illegible] princes d'Europe, et qui s'est montré [illegible] lions de spectateurs depuis 4 ans [illegible] teurs tous les matins et tous les [illegible] WASHINGTON ARMORY pendant [illegible] à partir du 1er décembre 1847 jusqu'à son départ pour la Havane.
Le petit général jouera dans [illegible] tout son répertoire de chants, danses [illegible] tues, imitations de Napoléon, [illegible] Chef Montagnard. Le superbe [illegible] porté devant la reine Victoria, et les [illegible] joux qu'il a reçus en présents, seront [illegible]
Son équipage en miniature, sa [illegible] voiture et des ponies, avec le cocher et [illegible] pied, tout cela en diminutif, pourra [illegible] des représentations, vis-à-vis la [illegible]
Les dames et les enfants sont engagés [illegible] dre aux levers, le matin, car l'assemblée [illegible] lement moins nombreuse que le soir.
Les représentations du matin [illegible] 1/2 à 1 heure, et le soir de 7 à 8 1/2 heures.
Prix d'entrée, 50 cts. Les enfants [illegible] ques, moitié prix.

COURSES.

Hippodrome de l'Eclipse à Carrollton.
ASSOCIATION DE LA LOUISIANE.
La Course commencera à 2 1/2 heures.
Dernier Jour.
Lundi 20 décembre 1847.
Bourse extra $400.—Course de 2 milles [illegible] 10 pour cent ajouté [illegible]
1o—Cheval ALARIC par Mirabeau [illegible] par imp. de Tranby, âgé de 5 ans, [illegible] propriété de M. J. A. Valentine.
2o—CELUS gr. de Grey Medoc [illegible] imp., âgé de 4 ans, Jockey rouge [illegible] Kenner.
3o—Jument ch. MARIETTA par [illegible] de Canary par Sir Charles, âgée de [illegible] vieille couleur bleu clair et blanc [illegible] B. Poindexter.
4o—Pouliche bai CARLOTTA par [illegible] par Trumpator, âgée de 3 ans, Jockey [illegible] prop. de J. Vanleer.
5o—Pouliche chataine MARY BOWEN [illegible] de Leviathan, du Stockholder, âgée de [illegible] rouge et jaune, prop. de A. Lecomte [illegible]
6o—Pouliche bai TRABATIONE [illegible] Betzy Malone, âgée de 3 ans, Jockey [illegible] blanc, prop. de W. S. Minor.
Les membres du Jockey Club pourront se procurer toute couleurs au bureau des [illegible] leurs pour étrangers et leurs dames [illegible] pour la course seront délivrées au [illegible]
Pendant la course les chars partiront [illegible] la rue Baronne comme de coutume à [illegible] après cette heure comme suit: à 12, 12 1/2 [illegible] 1 3/4 heures.
Prix d'entrée: Portes et amphithéâtre $ [illegible]
20 déc THOS. EUBANK [illegible]

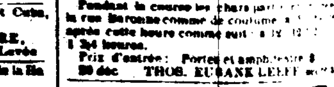

Railroad de la Nouvelle-Orléans à Carrollton.
AVIS—PENDANT LES COURSES [illegible] ce chemin partiront comme de coutume [illegible] qu'à 11 heures du matin; après quoi le [illegible] tiront à 11, 12, 12 1/2, 1 1/4 et 1 3/4 [illegible] commenceront qu'après l'arrivée du [illegible] Les départs ordinaires continueront [illegible] lorsque la course sera finie, un train [illegible] voyages intermédiaires aussi souvent que [illegible] nécessaire.

MORT AUX RATS
Composition de WIDNEY pour la destruction des rats.
CET article, avantageusement connu [illegible] ans dans cette ville, a maintenant [illegible] réputation réelle comme poison [illegible] les souris et les ravets. Cet article [illegible] tels ingrédiens, qu'il les oblige à abandonner [illegible] trous pour obtenir de l'air, et les fait [illegible] tanément sans laisser aucune odeur désagréable.
Cette composition a été employée [illegible] avec le plus grand succès.
On peut obtenir cet article de toute part [illegible] au Canada, en adressant une demande à [illegible] Widney, Nouvelle-Orléans. Escompte [illegible] marchands de la campagne, en achetant [illegible] ne ou plus.
Le seul véritable est à vendre au dépôt [illegible] DALLEY, 151, rue de Chartres, aux [illegible] bannière de D. B. Widney.

PLUMES A POINTES D'OR
LA RICHELIEU.—Ceux qui ont de la difficulté à trouver une plume à leur convenance feront bien d'essayer celles "à la Richelieu"—[illegible] toute la flexibilité de la plume d'oie et [illegible] tant que les plumes entièrement d'or. [illegible] un choix, car il y en a pour toutes les mains [illegible] prix est de $2.50 avec un porte crayon [illegible] Ces plumes n'ont pas une réputation [illegible] et sont généralement estimées au Nord. [illegible] des PLUMES à l'acier des meilleurs [illegible] dre au gros et en détail, au seul endroit [illegible] chez EDWARD TYLER,
27 nov—3m No 39, rue [illegible]

CONDUIT à la prison de la [illegible] Deuxième Municipalité, un CHEVAL [illegible] viron dix ans, taille de 4 pieds [illegible] doux, se disant appartenir à M. Ke[illegible] Le propriétaire est prié de venir [illegible] mer, et de payer les frais.
20 déc A. H. HACKETT, [illegible]

CONDUIT aux épaves de la [illegible] Municipalité, située rue Baronne [illegible] Une MULE, couleur [illegible] quinze mains et demie de haut, avec [illegible] blanches sur le dos, et sur le cou [illegible] Le pied gauche de devant enflé, marqué [illegible] et du collier, non ferrée, nulle marque [illegible] Si elle n'était pas réclamée samedi le [illegible] 1848, elle serait vendue à l'endroit ordinaire [illegible] Kerrison, encanteur spécial.
J. L. WINTER,
20 déc—3 capitaine de la garde [illegible]

CONDUITS aux épaves du premier district de la Seconde Municipalité, au garde des rues Robin et Annunciation:
Une vache rouge, le derrière, le quartier [illegible] de derrière blancs, nulle autre marque [illegible]
Une vache rouge, le bout de l'oreille droite [illegible] pée et une fente au dessous, un morceau de [illegible] tie inférieure de l'oreille gauche coupé [illegible] marque visible.
Une génisse rouge, ayant une étoile blanche sur le front, avec des taches blanches sur les [illegible] deux oreilles coupées.
Une vache blanche, côtes rouges, cornes [illegible] vertes, les deux bouts des oreilles coupés [illegible] une fente à l'oreille gauche, nulle marque [illegible]
Un cheval poney, crinière et queue longues [illegible] du pied droit de devant, marqué [illegible] che de derrière, supposée être J T. [illegible]
Une jument bai poney, queue et crinière [illegible] ferrée du pied droit de devant et du gauche [illegible] marque sur l'épaule droite supposée [illegible] nulle autre marque visible.
Un poney couleur gris de terre tacheté [illegible] longue queue et crinière épaisse, ferré [illegible] pieds, marque sur la cuisse droite de derrière [illegible] être, J A.
S'ils n'étaient pas réclamés d'ici à samedi [illegible] janvier prochain, ils seront vendus [illegible] R. Kerrison, encanteur spécial, au coin [illegible] Bienville et Commune.
P. VAN BELKEN,
20 déc—3f lieutenant de la garde [illegible]

EN débarquement du navire Virginia [illegible] 20 barriques de [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
11 et 15, rue St Louis

[illegible] B. LANATA